

REPUBLIQUE FRANCAISE
CCAS DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL d'ADMINISTRATION**

DATE DE CONVOCATION : 8 mars 2023

DATE D’AFFICHAGE : 21 mars 2023

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice :	15
Présents :	9
Votants :	9

L’an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à 18h38,

Le Conseil d’Administration du Centre Communal d’Action Sociale, légalement convoqué, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame ABLOUH Vice-Présidente.

Etaient présents : Mmes ARENOU, ABLOUH, BOUKANDOURA, SIRAS, DELANNAY, SEVAULT, BAUDRY.
Mrs. GOURVENEC, BAUFFE.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents représentés : Mmes. BERCOVICI procuration à Mme ABLOUH

Absents excusés : Mmes. BELHADJ-ADDA, BIGLIONE, DUBOIS.
Mrs. ALIMI, JAMIL.

OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE AUX SORTIES DES SENIORS

Madame La Vice-Présidente explique au Conseil d’Administration qu’il est proposé une participation financière de 60 % du coût total de la sortie (sortie et transport) pour les seniors Chantelouvais, le reste étant à la charge du CCAS.

Il est à noter que, dans la limite des places restantes, les personnes domiciliées hors commune puissent participer aux sorties et animations du CCAS à hauteur de 60% du transport et 100% de la visite, du restaurant...

Après avoir entendu les explications de madame la Vice-Présidente,

Madame la Présidente a proposé au Conseil,

- La prise en charge de 60 % du coût total des sorties (sortie et transport) par les seniors Chantelouvais,
- Dans la limite des places restantes, d’autoriser les personnes domiciliées hors commune à participer aux sorties et animations du CCAS au tarif appliqué, soit **au tarif plein**.

Après avoir entendu les explications de madame la Présidente,

Le Conseil d’Administration, après en avoir délibéré,

DECIDE

- La prise en charge de 60 % du coût total des sorties (sortie et transport) par les seniors Chantelouvais.
- Dans la limite des places restantes, d’autoriser les personnes domiciliées hors commune à participer aux sorties et animations du CCAS **au tarif plein**.

AUTORISE madame BELHADJ-ADDA à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l’unanimité,

Pour extrait conforme.

Chanteloup-les-Vignes, le dix-sept mars deux mille vingt-trois